



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

art lyrique

Question écrite n° 5612

Texte de la question

M. Jean-David Ciot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, dont la réputation d'excellence a franchi de longue date les frontières françaises. En 2012, 83 564 spectateurs se sont pressés pour assister à six productions lyriques et à des dizaines de récitals, concerts et autres conférences. Les représentations ont été abondamment retransmises sur les ondes radiophoniques et télévisuelles, signe d'une programmation dont la qualité n'est plus à prouver. Avec près de six millions et demi d'euros de subventions en 2011, l'État et les collectivités publiques contribuent pour un tiers au budget de 19 millions d'euros. Dans un contexte de crise économique qui ne doit pas justifier un recul de l'engagement de la Nation en faveur de la culture, il demande la confirmation de la pérennité de la subvention de l'État pour l'exercice 2013 du festival d'Aix-en-Provence.

Texte de la réponse

Le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence compte parmi les plus grandes manifestations lyriques dans le monde. Les missions qu'il conduit - production et diffusion lyriques et symphoniques de rayonnement international, politique de développement et d'élargissement des publics, activité d'insertion professionnelle de jeunes artistes - sont inscrites dans le cadre d'une convention pluriannuelle, qui réunit l'ensemble des partenaires publics. La convention en cours, portant sur les années 2012-2013-2014, offre l'opportunité de marquer un effort significatif par rapport à la convention précédente et de stabiliser les financements sur la période. Dans ce cadre et sous réserve des dispositions prévues par la loi de finances concernant les crédits réservés à titre de précaution, le concours financier de l'État, qui représente 50 % des subventions publiques, est prévu pour être maintenu pour l'exercice 2013 et permettre ainsi de continuer à accompagner un projet d'une particulière ambition artistique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-David Ciot](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5612

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5303

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7175